

SERVICE PERISCOLAIRE de GUIGNEN

RESTAURATION MUNICIPALE

enfance@guignen.fr - 06 76 79 45 92

Fiche unique d'inscription 2024/2025

Toute inscription au service périscolaire de restauration municipale vaut acceptation du règlement intérieur.

FAMILLE

Père Mère autre :.....

Père Mère autre :.....

NOM/Prénom :

NOM/Prénom :

Date de naissance :

Date de naissance :

Adresse :

Adresse :

Tel portable / domicile :

Tel portable / domicile :

Tel travail :

Tel travail :

E-Mail :

E-Mail :

Situation de famille : en couple divorcés, séparés veuf(ve) célibataire

ENFANTS

NOM/Prénom	Date de naissance	Niveau de classe en septembre 2024 (6 ^e , 5 ^e , 4 ^e , 3 ^e)

Personnes majeures autorisées à venir chercher votre/vos enfant(s)

NOM/Prénom	téléphone	Lien (grands-parents, ami,...)

RESTAURANT MUNICIPAL - tel : 02 99 92 26 65 – mail : rm@guignen.fr

J'inscris mon/mes enfant(s) au service de restauration municipale oui non occasionnellement

Réservations de repas à demander sur le Portail Famille au plus tard 48h avant la date prévue.

FACTURATION et REGLEMENT au Trésor Public - restaurant municipal

Facturation : votre facture est accessible sur le portail famille. Aucune facture papier ne vous sera adressée, sauf demande express formulée par écrit.

Mode de règlement choisi :

- Adhésion au prélèvement automatique (fournir un R.I.B et compléter le mandat de prélèvement SEPA si 1ère demande ou changement de coordonnées bancaires)
- Paiement en ligne via le Portail Famille
- Paiement auprès d'un buraliste agréé « paiement de proximité » (espèces ou carte bancaire)
- Règlement auprès du Service de Gestion Comptable de Guichen (place Georges Le Cornec 35580 Guichen)

Renseignements concernant la santé de l'enfant

➤ **Allergie** oui non * alimentaire (préciser) autre (préciser).....

➤ **Autre problème de santé (asthme, maladie chronique...)* ou comportemental** :

.....

➔ prénom de l'enfant concerné :

*Prendre rapidement contact avec le responsable du restaurant municipal rm@guignen.fr (02 99 92 26 65) afin d'établir le PAI avec certificat médical, obligatoire dès le 1^{er} jour de fréquentation du service.

Le Protocole d'Accueil Individualisé (P.A.I.) est un document administratif, établi uniquement à la demande des parents.

TRANSPORT SCOLAIRE

Mon/mes enfant(s) est/sont inscrit(s) au transport scolaire oui non

Autorisation parentale et attestation sur l'honneur

Je soussigné(e) responsable légal de(s) l'enfant(s).....

autorise le personnel communal à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence.

autorise la mairie de Guignen à utiliser des photos ou vidéos prises lors des temps périscolaires et où figurent mon/mes enfant(s), pour illustrer ses prochaines brochures, bulletins, site internet ou autres documents de présentation.

atteste sur l'honneur que mon enfant est à jour des vaccinations obligatoires

atteste sur l'honneur, l'exactitude des renseignements fournis et m'engage à prévenir les services périscolaires de tout changement éventuel (adresse, problème de santé, situation familiale ...) par téléphone au 02 99 92 88 02, SMS au 06 76 79 45 92 ou par mail à enfance@guignen.fr ou via le portail Famille

atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur des services périscolaires de la commune de Guignen et s'engage à s'y conformer.

m'engage à fournir une copie de mon attestation d'assurance individuelle « accident et responsabilité civile » avec mention de l'extension péri et extra- scolaire ;

reconnais avoir pris connaissance de mes droits en matière de protection des données personnelles

La réglementation concernant la protection des données personnelles a évolué, avec l'entrée en vigueur du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), le 25 mai 2018. La fiche de renseignements relative à l'inscription de vos enfants aux établissements scolaires et aux divers services proposés par la commune de Guignen est un traitement de données personnelles, dont le Maire est responsable de traitement.

Les informations personnelles collectées vous concernant nous permettent d'assurer la **gestion de l'ensemble des services en matière d'affaires scolaires, périscolaires, extrascolaires et de la petite enfance (inscription, suivi et facturation, mise à jour des données)**. Il s'agit d'une **mission d'intérêt public**.

Les données collectées sont communiquées aux **agents des services administratifs de la commune, aux agents des services de l'éducation nationale chargés de la circonscription concernée, et aux agents du Conseil départemental**. Ces données seront conservées pendant 5 années.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement en vous adressant à la Mairie de Guignen – 4 rue de la Mairie – 35580 Guignen ou par mail à l'adresse mairie@guignen.fr. Pour toute question, vous pouvez vous adresser au délégué à la protection des données à l'adresse suivante : Délégué à la protection des données, Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, 1 avenue de Tizé, CS 13600, 35236 THORIGNE FOUILLARD CEDEX ou dpd@cdg35.fr En cas de manquement à ces obligations, vous pouvez saisir la CNIL.

Fait à.....

Le.....

Signature(s) (précédée(s) de la mention « lu et approuvé »)

*En cas de divorce ou séparation, signature du (ou des) parent(s) exerçant l'autorité parentale.